



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Fourniture de denrées pour la cantine scolaire

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture et la livraison pour l'année 2016 de denrées pour le restaurant scolaire de la commune de Loctudy.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 étendue et mode de consultation

La présente consultation relève de la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2-2 marchés fractionnés

La présente consultation concerne un marché de fournitures fractionné à bons de commandes passé en application de l'article 77 du code des marchés publics

2-3 variantes et options

Sans objet

2-4 lieux de livraison

Les produits seront livrés à l'adresse suivante :

Au restaurant scolaire :

GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY
Rue Jules Ferry
29750 LOCTUDY
Téléphone : 02 98 87 99 91

2-5 composition du dossier de consultation

- le règlement de la consultation
- l'Acte d'Engagement (AE) à compléter et à signer obligatoirement
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) à accepter sans aucune modification.
- la liste des denrées jointe au dossier à signer et à compléter avec les prix proposés

2-6 délai de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres soit le **17 décembre 2015**.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet contenant les pièces suivantes *datées et signées*

- 1 - la lettre de candidature, imprimé DC1, ou une déclaration de soumissionner
- 2 - la lettre du candidat, volet 1, imprimé DC2, ou des documents contenant les renseignements du candidat dans les domaines juridique, financier, professionnel et économique ;
- 3 - la liste des références professionnelles sur les trois dernières années, concernant des opérations identiques et indiquant les montants, dates et destinataires publics et privés ;
- 4 - une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, justifiant que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (les documents et renseignements demandés à l'article 45 du Code des Marchés Publics) **le marché ne sera attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise sous 8 jours, après en avoir été averti par écrit, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents** (DC7 ou certificats, article 46 du Code des Marchés Publics).
- 5 - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 6 - la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- 7 - les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du code du travail ;
- 8 - l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail (ou règle équivalente pour les candidats non établis en France)
- 9 - les assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations.

ET un projet de marché comprenant :

- l'Acte d'Engagement (AE) à compléter et à signer obligatoirement ;
- les services proposés par le candidat
- la liste des denrées signée et complétée des prix proposés pour le lot ou les lots auxquels le candidat souhaite soumissionner

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

La personne publique choisira librement l'offre qu'il juge la plus intéressante en application des critères suivants dans l'ordre décroissant :

- la qualité et la fraîcheur des produits (40 %)
- le prix des produits (40 %)
- la qualité des services et prestations et en particulier la fréquence et le respect des jours de livraison (20%)

ARTICLE 5 – INFORMATION DES CANDIDATS

A l'issue du choix du titulaire du présent marché, les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre.

ARTICLE 6 – CONDITION D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les offres parviendront sous double enveloppe, avant le **17 décembre 2015**, à l'adresse suivante :

Madame Le Maire
LA MAIRIE
BP 2 – place des Anciens Combattants
29125 LOCTUDY cedex

Les offres devront être remises soit sur place contre récépissé, soit si elles sont envoyées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant le **17 décembre 2015 à 12 h00**